

PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Faire de l'école un lieu d'épanouissement, d'autonomie et de réussite pour tous¹

PRESENTATION

Le nouveau projet éducatif pour les îles Wallis et Futuna se place dans le cadre général des orientations nationales pour l'éducation et des attentes particulières sur le territoire. Il a pour ambition de faire de l'école un lieu d'acquisition de connaissances, de compétences et de culture mais également un lieu d'épanouissement, d'apprentissage de l'autonomie où chaque élève doit pouvoir réaliser un parcours scolaire de réussite : l'école de la confiance.

Pour atteindre les objectifs qu'il fixe à travers six thèmes d'action, le projet éducatif 2018-2022 valorisera les richesses locales vivantes que sont les langues maternelles, le patrimoine culturel ainsi que les qualités artistiques et physiques naturelles des jeunes wallisiens et futuniens. Avec l'arrivée du haut débit, il s'appuiera sur le numérique pour développer l'innovation pédagogique dans une perspective d'amélioration des apprentissages, de meilleure communication et de formation tout au long de la vie.

Durant les quatre années à venir, le plan d'action à mettre en œuvre dans les différents volets du projet doit permettre à chaque jeune de réussir sa scolarité à Wallis et Futuna, de construire un parcours scolaire ambitieux, de préparer son projet professionnel et sa vie de citoyen. Il s'attachera à organiser les accompagnements en fonction des besoins de chaque élève afin que la fréquentation de l'école soit pour lui une source de satisfaction garante de son assiduité.

Ce projet sera au cœur de l'élaboration des projets d'école et des projets d'établissement, et la réussite des élèves sera le résultat de la mobilisation conjuguée de tous les acteurs : personnels administratifs et d'encadrement, personnels d'enseignement et d'éducation, parents d'élèves et partenaires sur le territoire mais aussi à travers le monde.

¹ « La refondation a pour objet de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, à l'éducation au sensible ; un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu de sociabilisation permettant de former des citoyens et des jeunes qui pourront s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie ; un lieu sachant transmettre et faire partager les valeurs de la République. » Extrait de l'annexe de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

THEME 1 : ORGANISATION DE LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

I. Maîtrise de la langue française et bilinguisme français-wallisien et français-futunien

1. S'appuyer sur le bilinguisme français-wallisien et français-futunien pour favoriser et/ou faciliter la maîtrise de la langue française aux cycles 1 et 2
2. Accentuer la pratique d'activités orales aux cycles 1 et 2 pour faire acquérir les compétences langagières
3. Maîtriser le geste graphique aux cycles 1 et 2
4. Approfondir le travail de compréhension des consignes puis de textes progressivement complexes
5. Produire des écrits de complexité croissante tout au long des cycles
6. Adapter la progressivité des apprentissages à l'intérieur des cycles 3 et 4

II. Développement de la démarche scientifique

1. Développer la curiosité, la créativité, la rigueur, l'esprit critique, l'habileté manuelle et expérimentale
2. Pérenniser les rendez-vous scientifiques dont la Fête de la science à tous les niveaux
3. Sensibiliser à la protection de l'environnement, du recyclage et des énergies renouvelables

III. Continuité des apprentissages de la maternelle au lycée

1. Organiser la prise en compte de la diversité de tous les élèves par le biais des réunions intra et inter cycles (conseil de cycle ; conseil école-collège ; conseil collège-lycée à initier)
2. Mettre en œuvre le livret scolaire unique de la maternelle à la 3^{ème}

IV. Evaluation de l'action pédagogique dans le 1^{er} et le 2nd degrés

1. Harmoniser les pratiques d'évaluation
 - a. Organiser des Assises de l'évaluation
 - b. Instaurer l'évaluation diagnostique en CP, CE2 et 6^{ème}
2. Faire de l'évaluation une priorité dans les différentes instances pédagogiques – conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique – et dans le plan académique de formation

V. Diversification des réponses pédagogiques

1. Instituer des temps d'observation et d'échange relatifs aux gestes professionnels (entre pairs, intra et inter cycles ou degrés) en vue de l'évolution des pratiques d'enseignement
2. Promouvoir des pratiques pédagogiques diversifiées et innovantes intégrant le numérique
3. Favoriser les formations en intra et inter cycles et les formations inter catégorielles pour faire évoluer les pratiques professionnelles

Indicateurs thème 1

1. Résultats aux évaluations CP – CE2 – 6^{ème}
2. Validation du socle : part des élèves sur les différents niveaux de maîtrise (LSU)
3. Taux de jeunes en difficulté de lecture (JDC)
4. Résultats aux examens DNB, CFG
5. Notes aux épreuves écrites du DNB
6. Résultats aux épreuves anticipées de français

THEME 2 : VALORISATION DES COMPETENCES SPECIFIQUES

I. Enseignement des langues vernaculaires (wallisien et futunien)

1. Créer et faire fonctionner une commission des langues du territoire
2. Mettre en œuvre le partenariat avec la médiathèque de l'UNC présente sur le territoire

II. Education artistique et culturelle

1. Identifier dans les projets d'école et d'établissement l'organisation du parcours d'éducation artistique et culturelle, valorisant les compétences et le patrimoine local, et développer les partenariats
2. Promouvoir et généraliser les journées du patrimoine dans le premier et le second degré

III. Valorisation les compétences sportives

1. Organiser l'action coordonnée des équipes pédagogiques, éducatives et du milieu sportif associatif
2. Développer la pratique des sports traditionnels
3. Développer les actions sport/santé à tous les niveaux de la scolarité

Indicateurs thème 2

- 7. Choix des langues au baccalauréat**
- 8. Programme d'actions culturelles et sportives coordonné (manifestations établissements, inter établissements, territoriales)**

THEME 3 : GESTION DE LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

I. Repérage et suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers (grande difficulté scolaire, situation de handicap, grand absentéisme)

1. Développer le recueil d'informations provenant des professionnels et des partenaires (service social et de santé) pour améliorer le repérage
2. Améliorer la qualité des suivis : centralisation de l'information, gestion des tableaux de bord, tenue et transmission des dossiers individuels (PPRE, PAS... sous forme de portefeuilles)

II. Adaptation des parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers

1. Développer le fonctionnement inclusif des dispositifs d'enseignement pour l'adaptation et le handicap
 - a. Activer des classes de référence (double comptage des élèves, dans le dispositif d'inclusion et dans la classe de référence)
 - b. Développer des pratiques de co-intervention dans le cadre des dispositifs d'adaptation scolaire (RASED, Segpa)
 - c. Mettre en réseau des établissements proposant des formations qualifiantes (ULIS PRO)
2. Organiser le partenariat avec les instances territoriales (notamment politiques et coutumières) : initier une réflexion, informer, proposer une expertise en matière de prise en charge sur et hors temps scolaire.

III. Formation pour une évolution des pratiques pédagogiques inclusives

1. Former les enseignants et les autres personnes ressources
2. Former des formateurs
3. Former des accompagnants

IV. Evaluation des dispositifs mis en place

Mettre en place une procédure d'évaluation des dispositifs

Indicateurs thème 3

9. Taux d'absentéisme

10. Temps d'inclusion

11. Validation des compétences professionnelles

THEME 4 : CONSTRUCTION DU PARCOURS SCOLAIRE ET DU PROJET PROFESSIONNEL

I. Méthode et outils pour construire son parcours scolaire et son projet professionnel

1. Formaliser les 3 axes du « Parcours Avenir » (compréhension du monde économique et professionnel ; développement de l'engagement et de l'initiative ; élaboration du projet personnel d'orientation scolaire et professionnelle)
2. Faciliter les transitions inter degrés (6^{ème} et 2^{nde})
3. Organiser des dispositifs passerelle au lycée
4. Accompagner les lycéens dans une perspective Bac -3, Bac +3
 - a. Mettre en œuvre des « cordées de la réussite » entre le lycée d'Etat de Wallis et un des lycées de Nouméa
 - b. Préparer le post-bac autour des problématiques de mobilité et d'autonomie des élèves (Module orientation dès la classe de 1^{ère})
 - c. Organiser des Web conférences avec des étudiants de différentes formations
 - d. Prévoir des modalités efficaces d'accueil des étudiants dans les autres territoires
5. Mettre en place un outil de suivi (FOLIOS ou autre) de la construction du parcours personnel

II. Accompagnement pour la poursuite de la scolarité hors du territoire

1. S'approprier l'environnement local et découvrir d'autres environnements
 - a. Repenser la propédeutique pour tous les bacheliers, y compris professionnels
 - b. Organiser des parrainages par des étudiants déjà installés
 - c. Organiser des activités pratiques de repérage et d'organisation dans un environnement inconnu
2. Développer les partenariats dans la zone Pacifique, avec la métropole et l'Europe
 - a. Relancer les conventions qui existaient avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en lien avec les partenaires locaux (élus, services territoriaux)
 - b. Mettre en place une convention avec une académie de métropole pour un primo-accueil de futurs étudiants wallisiens et futuniens
 - c. Mettre en œuvre un partenariat dans le cadre du programme Erasmus +

III. Cohérence et lisibilité de la carte des formations

1. Construire des partenariats pérennes avec le tissu économique local
2. Elaborer la carte en lien avec les autorités politiques et les acteurs économiques locaux
3. Donner toute sa place à la formation en alternance sur le Territoire

IV. Association des familles au projet des élèves

1. Adapter au territoire l'utilisation de « la mallette des parents »
2. Consacrer un volet des projets d'école ou d'établissement à la communication avec les familles
3. Développer l'usage des espaces numériques pour une amélioration de la communication et de la coopération avec les élèves et leur famille

Indicateurs thème 4

- 12. Taux relatifs à l'absentéisme et la déscolarisation**
- 13. Suivi de cohorte**
- 14. Orientation post 3^{ème}**
- 15. Orientation post-bac**
- 16. Taux d'élèves menant à bien le cycle professionnel ou post – bac entrepris**
- 17. Taux de participation aux élections des parents d'élèves**
- 18. Nombre d'actions en direction des parents**

THEME 5 : EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

I. Maintenir un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) actif et efficace sur le territoire, 1^{er} et 2nd degrés (Réf au Bo n°30 du 25/08/2016)

1. Inscrire l'ensemble des actions santé, citoyenneté dans les projets d'école et d'établissement pour une coordination en comité territorial d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CTESC).
 - a. Utiliser un temps du conseil école-collège pour la concertation et l'harmonisation des actions
 - b. Prévoir un temps dans la liaison collège/lycée
 - c. Prévoir un volet relatif à la citoyenneté numérique
2. Désigner un référent CESC au sein de chaque école, collège, lycée, membre du conseil école-collège.
3. Prendre en compte l'environnement naturel, économique et culturel dans le programme d'actions
4. Organiser un travail collaboratif et coordonné de l'ensemble des acteurs : équipes éducatives des établissements, partenaires et associations des îles Wallis et Futuna et acteurs extérieurs (Organisation mondiale de la santé - OMS, communauté du Pacifique sud - CPS)

II. Agir pour une école bienveillante et pour la qualité du vivre ensemble (réf au Bo n°42 du 12/11/2015)

1. Accompagner l'élève tout au long de sa scolarité : suivi médical, infirmier, social, psychologique en fonction des besoins.
2. Maintenir un climat serein à l'École et des conditions favorables à l'apprentissage et au bien-être.
3. Inscrire l'hygiène comme une priorité.
4. Associer les parents pour mettre en œuvre le projet éducatif de l'école ou de l'établissement.

III. Mettre en place le parcours éducatif de santé (PES) et le parcours citoyen de l'élève (PC) (Réf au Bo n° 30 du 25/08/2016, Bo n°5 du 04/02/2016, Bo n°25 du 23/02/2016)

Suivre une méthodologie rigoureuse de mise en œuvre de ces parcours

- a. PES : respecter la déclinaison en 3 axes - éducation, prévention, protection - qui seront traités par l'ensemble de l'équipe éducative
- b. PC : veiller à l'organisation de ce parcours au travers des actions du CESC, des conseils de la vie collégienne et lycéenne, et des programmes scolaires, en renforçant les liens avec les parents d'élèves, les partenaires, dans une dynamique coéducative.

Indicateurs thème 5

19. Indicateurs de santé des élèves

20. Participation des élèves à des actions citoyennes

21. Taux des sanctions

22. Implication des élèves dans la vie de l'établissement (Association Sportive, actions du Conseil de Vie Collégienne, du Conseil de Vie Lycéenne, du Foyer Socio-Educatif, de la Maison Des Lycéens)

THEME 6 : PILOTAGE DE L'ACTION PEDAGOGIQUE

I. Relations de confiance et partenariats au sein de la communauté éducative

1. Créer un pôle numérique territorial inter degrés.
2. Structurer le partage de l'information au sein de réseaux intra et inter degrés
3. Renforcer l'autonomie à travers les projets d'école et d'établissements
 - a. Fédérer et impliquer les équipes
 - b. Optimiser l'utilisation des moyens
4. Favoriser l'implication des parents et des acteurs locaux dans les actions de l'établissement

II. Equipements pour un enseignement de qualité

1. Programmer les équipements scolaires et travailler en partenariat avec les autorités locales
2. Veiller à l'état des infrastructures (sécurité, entretien)
3. Développer des infrastructures pour les usages du numérique :
 - a. Organiser le partage numérique et la diffusion de ressources (ENT)
 - b. Développer l'usage des banques de ressources numériques

III. Accompagnement des personnels

1. Organiser la prévention des risques au travail (CHSCT)
2. Elaborer le plan de formation selon les axes suivants :
 - a. Accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants
 - b. Prendre en compte les spécificités du territoire et favoriser l'ouverture sur le monde
 - c. Former l'encadrement au pilotage des usages du numérique
 - d. Utiliser les différentes modalités possibles pour les formations (de proximité, à distance, auto formation) et mobiliser les corps d'inspection
3. Développer la pratique d'une veille disciplinaire et professionnelle

Indicateurs thème 6

23. Travail en réseau

24. Taux d'utilisation des boîtes mél professionnelles

25. Tableau de bord des travaux et équipement des établissements scolaires

26. Enquête annuelle sur les équipements numériques des établissements

27. Actions pédagogiques innovantes

28. Tableau de bord des formations